Charte déontologique – J’ai 2 mots à vous dire…

Le métier de biographe est un métier artisanal basé sur une nécessaire relation de confiance qui s’établit avec le client.

À ce titre, je m’engage à respecter les règles déontologiques suivantes :

Confidentialité

Je garantis une totale discrétion et la confidentialité dans l’écoute et la transcription des propos recueillis auprès de mon client. Celui-ci est le seul à décider de ce qui figurera dans son livre. Ainsi, il peut dans le respect des dispositions contractuelles (nombre de rectifications notamment), me demander d’ajouter, de réviser ou de supprimer des informations dans le projet de livre.

Pratique professionnelle

Pour garantir à mes clients une qualité optimum dans la restitution de leurs souvenirs, je procède à l’enregistrement sonore de chaque séance d’écoute. Cette méthode permet tout d’abord de retranscrire fidèlement les propos tenus, mais aussi d’en restituer le ton et le vocabulaire.

Je livre à mes clients, dès le second entretien d’écoute et à chaque séance suivante, une transcription retravaillée de l’entretien précédent. Ce travail permet de nous accorder sur le ton et le registre d’écriture à utiliser.

Françoise Lunardi, entreprise individuelle - J’ai 2 mots à vous dire…, 23 rue Albert Chaudun 91360 Villemoisson-sur-Orge
N° de SIRET : 90907193800023 – Assurance responsabilité civile référence 971000213721M souscrite auprès de IME
Tél : 06 60 69 48 94 - Mail : flunardi@jai2motsavousdire.fr
Site internet : https://www.jai2motsavousdire.fr

Le client choisit le lieu (son domicile ou un autre endroit de son choix) et la fréquence des séances d'écoute. Au besoin, les séances peuvent se tenir en distanciel par visioconférence. Je conseille une durée d'entretien comprise entre une heure et deux heures.

Le client est libre d'étaler dans le temps ses entretiens, ce qui permet par conséquent d'étaler le paiement du coût de la biographie. Il est libre d'interrompre à tout moment la démarche, quel que soit le stade d'avancement.

Je m'interdis toute mission qui comporterait des écrits diffamatoires ou indignes et toute prestation que je considérerais comme contradictoire avec les principes déontologiques édictés par la présente charte.

Obligations et responsabilités

Chaque séance d'écoute fait l'objet d'un règlement par le client comprenant la partie écoute et la partie rédaction, selon les termes du contrat. Je ne demande pas de paiement par avance, en dehors du cas spécifique d'un coffret cadeau. Dans ce cas, les modalités de règlement sont également stipulées dans le contrat.

Je prends en charge l'ensemble de la prestation : écoute, transcription, rédaction, organisation globale de l'ouvrage et maquette paginée comportant les illustrations / photos souhaitées par le client. Cette maquette fait l'objet d'un « bon à tirer » signé du client et marque la fin de mon intervention. Cependant, lorsque le client le souhaite, je peux l'accompagner et le conseiller en vue de l'impression de l'ouvrage : mise en relation avec un imprimeur, par exemple.

J'informe également mon client sur ses droits et devoirs lors de la diffusion de son livre (droit de citation, droit à l'image, etc.). Cependant, le client prend en fin de compte la responsabilité de ses choix et en assume les conséquences, notamment en matière de contenus textuels et iconographiques.

Enfin, je m'engage à rédiger un ouvrage respectueux de la langue française, pouvant intégrer des expressions régionales ou un vocabulaire spécifique souhaités par le client, avec un souci de qualité tant sur la forme que sur le fond.

Je suis tenue par ma profession et le service proposé, à une obligation de moyens et non de résultat.

Traitement des documents et des données personnelles

Le client peut me remettre des documents, photos, illustrations, lettres, etc. utiles à mon travail et permettant d'illustrer l'ouvrage final. Le client reste propriétaire de l'ensemble de ces documents et je m'engage à les lui restituer au terme de ma mission ou à tout moment si le contrat est interrompu avant la fin.

Les enregistrements d'entretiens d'écoute sur lesquels se base la biographie sont, soit restitués au client à sa demande, soit détruits sous un délai de 6 mois. Le biographe conserve à la disposition de son client la maquette de l'ouvrage final et tous les éventuels écrits intermédiaires, pendant un délai de 2 ans, au terme duquel, il les détruit.

Les données personnelles du client, telles que son nom ou ses coordonnées, sont protégées par le RGPD (règlement général sur la protection des données) et le biographe en garantit un usage strictement limité aux besoins de la biographie. Dans le cas où ces données devraient être communiquées à des tiers – un imprimeur par exemple – le client en serait informé et son consentement serait requis.

Françoise Lunardi, J'ai 2 mots à vous dire…

Biographe